

## **INFORMATIONS DIVERSES**

## L'hébergement et la restauration

Les différentes catégories :

Les élèves peuvent être au choix

- 1) <u>Demi-Pensionnaire</u> : L'élève prend régulièrement ses repas du midi au restaurant scolaire avec possibilité d'un forfait 3,4 ou 5 jours
  - 2) Interne: L'élève loge au lycée et prend ses 3 repas sur place.
  - 3) Interne-externée : l'élève prend ses 3 repas au lycée mais ne loge pas sur place.
  - 4) <u>Externe</u>: L'élève peut se procurer gratuitement une carte magnétique qui lui permet de prendre ses repas à condition d'avoir rechargé au préalable cette dernière. A titre indicatif prix d'un repas en 2022-2023 = 4.62 €

## **Les tarifs : (Cf Fiche Jointe)**

Pour les internes et D-P, le lycée a opté pour le système du forfait voté en CA. Les familles des élèves D-P, internes et internes externées reçoivent chaque trimestre une facture (début novembre, février et mai) correspondant au montant de la demi pension ou de l'internat. Les familles peuvent régler par prélèvement mensuel, chèque, virement ou en espèces au service comptabilité.

En 2022-2023 à titre indicatif =

	D-P 5 jours	D-P 4 jours	Interne
1 <sup>er</sup> trimestre : septembre- décembre (de la rentrée des vacances d'été aux vacances de Noël)	239 €	203 €	653 €
2 <sup>ème</sup> trimestre : janvier-mars (de la rentrée de janvier aux vacances de printemps)	188 €	159 €	513 €
3 <sup>ème</sup> trimestre : avril-juin (de la rentrée des vacances de printemps aux vacances d'été)	188 €	159 €	513 €

## **Aspects Médicaux**

**NB**: L'électrocardiogramme n'est plus obligatoire tout comme le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive intensive. En effet les derniers textes officiels en vigueur précise le caractère d'aptitude à priori.